FÉDÉRATION FRANÇAISE DE NATATION

LES PISCINES

AIDE À LA CONCEPTION POUR LES MAÎTRES D'OUVRAGE

6e ÉDITION

www.ffnatation.fr

FÉDÉRATION FRANÇAISE NATATION

TYR

Campanile HOTEL RESTAURANT

GROUPE MDS Mutuelle des Sportifs

EDF

OURS

Directeur de la publication : Francis LUYCE

Réalisation :

Fédération Française de Natation, Département Territoires et Equipements
André ZOUGS, Joachim ARPHAND, Basile GAZEAUD

Equipe de rédaction :

Rédacteurs FFN :

André ZOUGS, Joachim ARPHAND, Basile GAZEAUD, Département Territoires et Equipements
Louis-Frédéric DOYEZ, Directeur Général
David NOLOT, Directeur Technique National adjoint Développement et Formation
Annabelle KALICKY, Département Juridique
Adrien CADOT, Publications fédérales
Pierre GROSBOIS, Commission des Organisations Fédérales
Dr Jean-Jacques CHORRIN, Commission Eveil aquatique

Rédacteurs partenaires :

- Eiffage Énergie : Frédéric CARMILLET, Catherine KASUS
- Eiffage TP : Sébastien BEAU
- Myrtha Pools® : Alexandre GANDOIN, Nadia ABER
- ZELLER France, Technox : Claude BANSARD, Sandrine de Sèze
- Baudin-Châteauneuf Inoxeo : François NOUBLANCHE
- SELB : Eric LE BORZEC, Marion NEGRO
- EDF Optimal Solutions : Fabien RUIZ, Fernanda BATISTA
- Etandex : Arsène BERTHEZENE
- Savreux : Bastien SAVREUX
- Malmsten : Frédéric MALAVASI
- RPC - FIJA : Olivier FARENEAU, Nathalie ROUXEL
- Bio UV : Delphine CASSAN, Patricia LEVRAULT
- Futura Play : Claude GILLMAN, Roy KIRSCH
- Megatek : Eddy HAFFAR

Autres rédacteurs :

Roger BONNENFANT (AIRES), Céline BRASSEUR, Gérard CONESA (FNMNS), Guillaume DELCOURT (CNOSF), Pascal LE BIHAIN (Université de Poitiers), Paul-André TRAMIER (CNOSF - CNDS), Elie VIGNAC (Communauté d'agglomération de Caen la mer).
Remerciements à Denis ROUX et aux services du Ministère chargé des Sports.
Remerciements particuliers pour Mme Raymonde DEMARLE, membre du Comité Directeur, et sa participation active dans la réalisation de cet ouvrage.

Maquette et réalisation

Société Com'Quest • 7 boulevard du Maréchal Juin 91370 Verrières le buisson
Tél : 01 69 30 29 29 • www.comquest.fr

Impression

Société Centr'Imprim • Rue Denis Papin 36100 Issoudun
Tél : 02 54 03 31 32 • www.centrimprim.fr

EDITO

AU SERVICE DE VOTRE PASSION

Depuis 2003, la Fédération Française de Natation met ses connaissances et son savoir-faire au service des collectivités territoriales dans la réalisation de piscines.

Avec la sixième édition de l'Aide à la conception des maîtres d'ouvrage, la FFN conforte son implication technique. La construction d'équipements sportifs ou leur rénovation nécessite la prise en compte d'une multitude de paramètres. Dans cette perspective, il est primordial de prendre en considération les différents publics qui évoluent dans ces infrastructures en respect de règles techniques déterminantes trop souvent méconnues.

Le présent ouvrage entend répondre à diverses attentes. Il réunit d'abord des informations dispersées. Il simplifie ensuite l'accès aux codes de construction en facilitant le choix de l'équipement pour un aménagement harmonieux et réaliste du territoire. Enfin, cette somme fixe les principes directeurs d'un équipement aquatique, tant en termes de financement que de préoccupations économiques et environnementales.

Solliciter l'expertise du département Territoires et Equipements de la Fédération Française de Natation et le savoir-faire de ses partenaires techniques, notamment pour établir le dialogue auprès des maîtres d'ouvrage, est un gage de garantie. La Fédération travaille aussi de concert avec le Comité national olympique et sportif français (CNOSF), le ministère des Sports et le Centre national pour le développement du sport (CNDS).

Par cette publication, la Fédération entend aider, accompagner, les décideurs publics dans leur projet et rappeler la nécessité de la présence d'une natation éducative, associative et sportive au sein des équipements publics de natation.

La FFN et ses clubs sont ainsi autant de soutiens pour la réussite de la construction et de l'animation d'un équipement aquatique en France. Nombre de pratiquants de natation demandent en effet à être accueillis et suivis par des acteurs professionnels et militants, agissant dans le cadre d'un projet partagé, décidé et décliné ensemble.

Cet ouvrage technique n'aurait pas pu voir le jour sans l'investissement de Monsieur André Zougs, homme d'art et architecte passionné, membre du comité directeur de la Fédération Française de Natation, en charge des équipements, et du Département Territoires et Equipements de la FFN : Joachim Arphand et Basile Gazeaud.
Je les remercie sincèrement de leur investissement et de la qualité du présent ouvrage.
Je remercie également l'ensemble des services fédéraux qui se sont mobilisés pour participer à sa rédaction.
Je salue aussi nos partenaires techniques et institutionnels pour leur précieuse contribution.

La Fédération Française de Natation est au service des projets, des acteurs, des partenaires, de l'acte de construire. N'hésitez pas à nous solliciter, notre savoir-faire est à votre service !

Francis LUYCE,
Président de la Fédération Française de Natation

SOMMAIRE

- Edito p1
- Sommaire p2
- Introduction p3

PARTIE 1 : Montage du projet et accompagnement fédéral p4

Chapitre 1 : Etat du parc et demande sociale p6
- Panorama de l'offre en équipements p8
- Les pratiques de la natation et l'offre fédérale p12
- Place et rôle de la Fédération dans le secteur des piscines : le Département Territoires et Equipements p18

Chapitre 2 : Méthodes de programmation et repères réglementaires p20
- Naissance d'un projet et analyse des besoins p22
- La sécurité dans les piscines : de la vision globale de l'ERP au risque de noyade p30
- Sécurité, hygiène et conception des équipements aquatiques p34
- La santé dans les piscines p28
- Haute Qualité Environnementale et installations aquatiques p40
- Références normatives et réglementaires p46

Chapitre 3 : Règles de conception fédérales p54
- Classement fédéral des piscines et certification p56
- Règles et recommandations communes p58
- Règles et recommandations spécifiques aux équipements de type GE p72
- Règles et recommandations spécifiques aux équipements de type M p76
- Règles et recommandations spécifiques aux équipements de type C p78
- Le cahier d'organisation pour les compétitions de Natation Course p80

Chapitre 4 : Montage juridique et économie d'une piscine p82
- Modes de dévolution et de passation des marchés publics p84
- Modes de réalisation et de gestion p88
- Coûts de construction et d'exploitation d'une installation aquatique p92
- Solutions de financement d'une piscine p94
- Les subventions d'équipements sportifs du CNDS p98

PARTIE 2 : Réalisation et installation technique p104

Chapitre 5 : Principes techniques de conception et d'aménagement d'une piscine p106
- BAUDIN CHATEAUNEUF : Construction et modernisation d'une piscine classique p108
- EIFFAGE TP : Procédés Béton et VRD p114
- SAVREUX : Piscine biologique et intégration paysagère p120
- SELB : Piscine provisoire en location p126

Chapitre 6 : Procédés de construction et de revêtement des bassins et des plages p132
- ZELLER France : Coque de piscine entièrement en inox p134
- BC INOXEO : Solution inox 100% française p140
- MYRTHA POOLS : Bassins en acier inoxydable protégé par polymérisation p142
- ETANDEX : Revêtements composites étanches et décoratifs pour plages et bassins p148
- RPC - FIJA : Membranes armées en PVC p154

Chapitre 7 : Fonctionnement technique du bâtiment p158
- EIFFAGE ENERGIE : Optimiser l'énergie p160
- EDF OPTIMAL SOLUTIONS : Solutions techniques pour réduire les consommations d'eau et d'énergie p166
- BIO UV : Traitement de l'eau par ultra-violets p172

Chapitre 8 : Solutions d'amélioration fonctionnelle et technique des bassins p178
- MALMSTEN : Equipements de piscine - Lignes d'eau - Buts p180
- TECHNOX : Equipements mobiles dans les bassins p184
- FUTURA PLAY : Fonds et murs mobiles « nouvelle génération p190
- RPC - FIJA : Couvertures isothermiques en mousse p196
- MEGATEK : Installations pour le chronométrage p198

PARTIE 3 : Annexes 202
- Exemples de réalisations récentes p204
- Repères bibliographiques p214

INTRODUCTION

Partenaire naturel des collectivités locales, la Fédération Française de Natation mobilise une fois de plus ses ressources pour accompagner les décideurs locaux impliqués dans le développement sportif, éducatif et durable de leur territoire. Forts de cette position, c'est avec fierté que nous publions la 6ème édition du guide fédéral consacré aux équipements pour la première fois tirée à 3 000 exemplaires.

Cette nouvelle mouture, à l'image des cinq versions précédentes, consiste avant tout à présenter les préconisations et règles de la Fédération pour la programmation et la conception d'équipements destinés à la pratique sportive de compétition et d'entraînement mais aussi aux autres activités d'apprentissage, d'éveil, de remise en forme voire thérapeutiques auxquelles il est désormais possible de s'adonner dans ce qui est aujourd'hui communément appelé « centre ou complexe aquatique ».

Sous l'impulsion principale des collectivités locales, soucieuses de répondre au mieux aux demandes de leur population, la piscine s'est progressivement muée en un lieu destiné à la pratique ludo-sportive, satisfaisant ainsi une nouvelle catégorie d'usagers plus en recherche d'activités libres ou encadrées liées à la détente et au bien-être. Le parc de piscines se restructure et se développe sur la base d'une logique en rupture avec celle qui a permis à celui-ci de se constituer dans les années 1960-1970. Dans bien des cas, les fonctions dites traditionnelles liées à la pratique sportive de compétition et d'apprentissage sont désormais reléguées au second rang des objectifs visés.

La société a changé mais certaines obligations demeurent. Le fait de pouvoir offrir des moyens permettant à chacun d'acquérir la maîtrise du savoir-nager sécuritaire reste un devoir fondamental. Trop d'inégalités persistent pourtant en la matière. Le manque d'équipements adaptés ou leur difficile accès explique en partie cet état de fait. Une piscine est avant tout un équipement dans lequel un service public est rendu. L'apprentissage et la pratique de la natation à des fins éducatives et de sécurité continuent d'être dans ce cadre une priorité, voire la principale raison d'être de cette installation dont la vocation publique est de moins en moins perceptible.

C'est du moins l'idée que nous défendons. Les différents modèles d'équipement ou « modules de base » exposés dans cet ouvrage participent de cette volonté de voir se développer des installations à même de répondre pleinement aux usages fondamentaux, les parties réservées à la détente et aux loisirs venant en complément.

Nous le répétons : la piscine est un équipement pour lequel la demande est forte. Il s'agit d'un espace partagé où cohabitent différents types d'usagers. C'est une aire d'apprentissage obligatoire pour les publics scolaires, un lieu de pratique pour des baigneurs aux motivations variées et au rang desquelles la santé et le soin du corps occupent une place de plus en plus importante, un outil d'entraînement pour des clubs toujours plus performants et une scène de spectacle servant à l'organisation de compétitions et d'animations sportives aussi bien de haut niveau que grand public. C'est également un lieu de vie et d'échange renforçant la cohésion sociale des populations locales fréquentant ce type d'installation.

Il n'y a plus d'équipements types ni de solutions standardisées, chaque projet s'inscrit dans un environnement particulier qu'il convient d'apprécier au cas par cas. La prise en compte des principes que nous présentons demeure toutefois essentielle à la programmation des établissements futurs en vue de leur bon fonctionnement et de leur capacité à satisfaire l'ensemble des usagers, d'aujourd'hui et de demain.

Les piscines sont construites pour une durée de vie allant de 30 à 40 ans. La croissance démographique et l'évolution positive du taux de pratique des activités de la natation sont des paramètres à intégrer dans une perspective de développement durable. Un équipement conçu pour résister à l'épreuve du temps doit pouvoir accueillir les populations pratiquantes actuelles mais aussi celles, plus nombreuses, qui le deviendront.

Trop d'installations nouvelles sont saturées dès leur ouverture. Le planning d'occupation est presque toujours l'objet d'un conflit entre les différents groupes d'usagers avant même la mise en service du bâtiment. L'amplitude d'ouverture des bassins est allongée de façon à permettre l'accès à l'ensemble des publics, générant des surcoûts d'exploitation pour le gestionnaire et une insatisfaction des utilisateurs bénéficiant de créneaux trop limités et mal positionnés dans la journée.

Les besoins sont en hausse mais les ressources n'augmentent pas dans les mêmes proportions. L'énergie et l'eau indispensables au fonctionnement du bâtiment sont des denrées de plus en plus coûteuses et dont la consommation doit être limitée pour des raisons économiques mais également environnementales. Ces impératifs d'ordres écologique et financier sont à composer avec des usagers toujours plus attentifs à leur santé, leur sécurité et leur confort. L'équilibre à trouver n'est pas simple.

Faire mieux avec moins, tel est l'enjeu ! Les collectivités ne sont pas seules pour résoudre cette équation. La Fédération et ses partenaires sont à leurs côtés.

André ZOUGS - Membre du Comité Directeur en charge des équipements

Joachim ARPHAND - Responsable du Département Territoires et Equipements

MONTAGE DU PROJET ET ACCOMPAGNEMENT FÉDÉRAL

L'aboutissement d'un projet piscine est souvent pour le maître d'ouvrage le fruit d'une longue procédure qui mobilise nombre de moyens financiers, techniques et humains jusqu'à l'inauguration et la livraison de l'installation. L'objectif de cette première partie est de retracer l'ensemble du cheminement qui amène à la livraison d'une installation aquatique, en pointant les enjeux qui jalonnent ce parcours et en mettant en évidence la place que peut jouer la Fédération Française de Natation auprès des acteurs publics locaux.

PARTIE 1

Chapitre 1 :
État du parc et demande sociale

Chapitre 2 :
Méthodes de programmation et repères réglementaires

Chapitre 3 :
Règles de conception fédérales

Chapitre 4 :
Montage juridique et économie d'une piscine

PARTIE 1
CHAPITRE 1

ÉTAT DU PARC ET DEMANDE SOCIALE

La décision d'engager un projet de construction ou de rénovation de piscine naît dans la plupart des cas d'un besoin local en la matière, du fait notamment de l'identité du maître d'ouvrage, qui s'avère dans plus de 90% des cas être une mairie ou un établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Cette notion de besoin local peut à la fois exprimer un manque territorial en la matière ou une demande de la population, les acteurs publics locaux s'efforçant de satisfaire les souhaits de leurs électeurs. Il s'avère que dans les deux cas le besoin en piscines se fait pressant. La Fédération Française de Natation, par le biais de son Département Territoires et Equipements, est là pour accompagner les maîtres d'ouvrage publics locaux et synthétiser au mieux ces besoins.

- 08 Panorama de l'offre en équipements
- 12 Les pratiques de la natation et l'offre fédérale
- 18 Place et rôle de la Fédération dans le secteur des piscines : le Département Territoires et Equipements

PANORAMA DE L'OFFRE EN ÉQUIPEMENTS

Joachim ARPHAND, Responsable du Département Territoires et Equipements
Basile GAZEAUD, Département Territoires et Equipements

Comme le rappellent notamment les nombreuses études du Ministère des Sports réalisées depuis quelques années sur le sujet[1], les piscines occupent une place à part au sein de la grande famille des équipements sportifs, en ce qu'elles constituent l'équipement structurant par excellence d'un territoire, capables comme aucune autre installation sportive de rassembler en leur sein un public nombreux et divers, aux attentes variées. Les bassins aquatiques représentent ainsi à eux seuls l'une des 6 grandes catégories d'équipements sportifs répertoriées dans l'*Atlas des équipements sportifs*, sorti en 2011, et peuvent de ce fait être analysés en soi, de manière complètement dégagée des problématiques que connaissent les autres types d'équipement, ce qui apparaît nécessaire, tant certains enjeux paraissent propres aux piscines. Sans cesse abordée par des questions d'actualité ou des analyses de plus long terme, la thématique des piscines en France n'en demeure pas moins aujourd'hui un sujet complexe qui soulève nombre d'interrogations. Quelles sont les caractéristiques actuelles du parc aquatique français ? A quelles attentes de la population celui-ci doit-il répondre ? L'offre actuelle est-elle suffisante ?

DONNÉES GÉNÉRALES

La piscine, entre démocratisation et diversification des pratiques

La natation, au sens large du terme, réunit entre 15 et 20 millions d'adeptes chaque année[2]. Il s'agit de l'une des trois premières activités sportives pratiquées par les Français aux côtés de la randonnée pédestre et du cyclisme, et c'est tout naturellement que la piscine est devenue le lieu de rassemblement d'un public hétéroclite, où se côtoient des pratiquants aux motivations variées et d'origines diverses. Il n'est pas rare en effet de voir certains champions s'entraîner au milieu d'autres nageurs venus effectuer quelques longueurs. Les enfants s'amusent à côté d'adultes soucieux de leur santé et de leur bien-être. L'apprentissage n'est plus l'objectif premier même s'il demeure une priorité pour les pouvoirs publics et les usagers scolaires. Le plaisir d'être dans l'eau passe avant tout, même dans l'effort. L'évolution constatée ces dernières années de la conception de ce qu'on appelle désormais « Centre ou Complexe aquatique » témoigne par ailleurs des profonds bouleversements qui ont touché la pratique sportive en générale et la natation en particulier, allant vers une démocratisation et une diversification des pratiques aquatiques.

La piscine comme enjeu territorial local

Le fait que 80% des bassins appartiennent aujourd'hui à une collectivité locale témoigne en outre de l'intérêt territorial que présente une piscine au sein d'un bassin de vie, du fait notamment de la rentabilité sociale qu'elle confère. Propriétaires de la quasi-totalité des piscines publiques, les collectivités ont bien compris la nécessité qu'il y avait à répondre à cette demande. L'enquête AIRES –IPSOS de mai 2005 montre que la piscine est l'un des équipements les plus fréquentés, au même titre qu'une bibliothèque ou qu'un cinéma[3]. C'est aussi l'un des plus plébiscités quand il est absent. Les piscines possèdent un pouvoir d'attraction considérable auprès des populations locales mais aussi extérieures de par leur rayonnement qui dépasse très largement les limites administratives des municipalités voire des intercommunalités. Ce rôle structurant pour les territoires dans lesquels ces installations sont implantées est souvent mis en avant par les maîtres d'ouvrage qui investissent en nombre dans la construction de nouvelles infrastructures ambitieuses, conçues sur-mesure et tournées vers une pratique tous publics à la fois pour satisfaire les besoins du territoire concerné mais aussi pour en assurer la promotion dans une perspective de développement touristique, économique et démographique.

Quelques chiffres

Le parc aquatique français se compose aujourd'hui de 6 545 bassins aquatiques implantés dans 4 119 piscines, d'après le dernier relevé du Recensement des Equipements Sportifs (RES 2012). On dénombre ainsi 1,6 bassin par piscine pour une surface de 396m² par installation en moyenne. 2 250 piscines ont au moins une partie de leurs bassins couverts soit plus de la moitié du parc aquatique (55%).

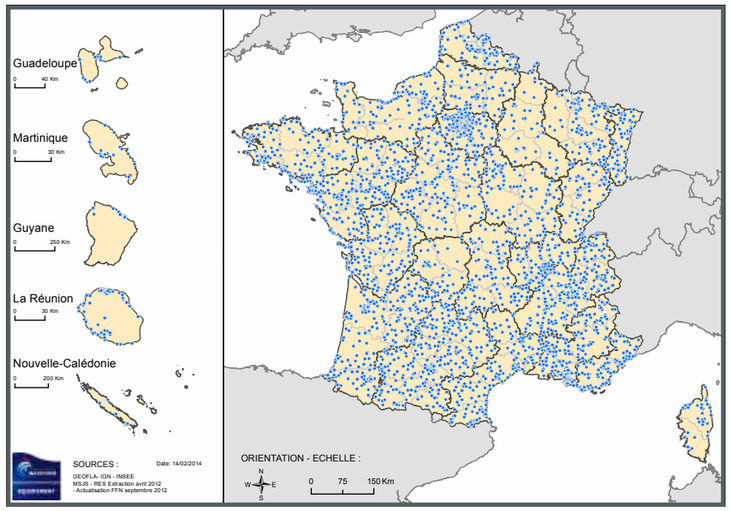

Si ces chiffres peuvent paraître de prime abord importants, ils masquent de nombreuses lacunes tant sur le plan qualitatif que quantitatif. Les nouveaux projets de construction ou de réhabilitation sont certes conséquents, mais le rythme des opérations engagées n'en reste pas moins insuffisamment soutenu pour pallier les carences d'un parc vieillissant, en décalage avec les besoins actuels, le contexte économique et les difficultés budgétaires que rencontrent les collectivités ne favorisant pas les choses dans ce domaine.

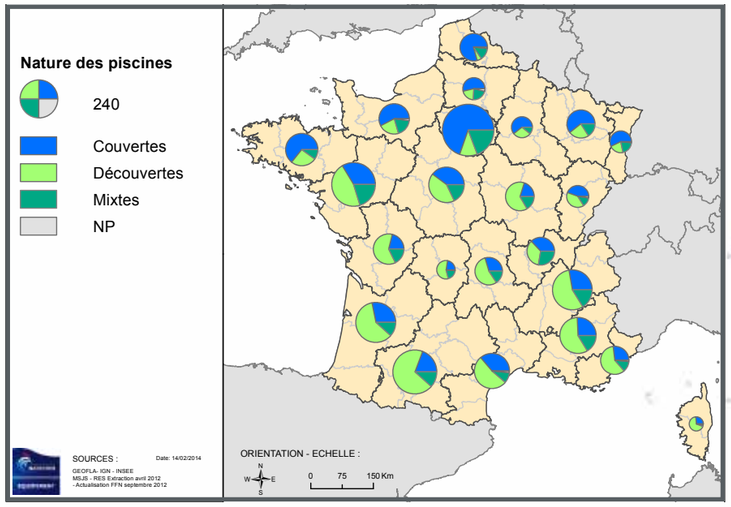

UN PARC AQUATIQUE EN BESOIN DE RENOUVELLEMENT

Perspective historique du parc de piscines en France

Longtemps en retard par rapport aux autres nations occidentales sur le plan des équipements sportifs, et plus particulièrement des piscines, une prise de conscience de l'importance d'enjeux tels que l'épanouissement par le sport et la nécessité de savoir nager, incite le Ministère chargé des Sports à mener une politique d'équipements ambitieuse au tournant des années 1960 en incluant le programme « 1 000 piscines » au Vème Plan d'économie générale. Des centaines de piscines « Caneton », « Iris », « Plein Ciel », ou encore « Tournesol », modèles standards de piscines sportives sélectionnés permettant la construction en série de bassins de 25m avec, le plus souvent, 4 ou 5 lignes d'eau, vont dès lors voir le jour sur tout le territoire, et ce, jusqu'à la fin des années 1970. A l'aube des années 1980, les nouvelles logiques de décentralisation et les aspirations sociales à des pratiques non sportives viennent changer la donne dans la commande de piscines, et les collectivités locales, qui récupèrent la charge des projets-piscines se laissent de plus en plus tenter par des modèles de piscines sport-loisir, susceptibles de séduire davantage de publics.

Un parc qui arrive à saturation

La moitié des bassins recensés par le Ministère des Sports a 35 ans ou plus. Beaucoup de bassins hérités du plan « 1 000 piscines » sont aujourd'hui encore en activité. Ces équipements d'un autre âge, construits dans les années 60-70 arrivent aujourd'hui en fin de vie, la durée de vie moyenne d'une piscine étant estimée à 30 ans. Par ailleurs, au moment de leur conception, les questions liées à la maîtrise des consommations d'eau et d'énergie étaient secondaires, la priorité étant donnée au déve-

Année de mise en service des bassins de natation (aujourd'hui en activité)

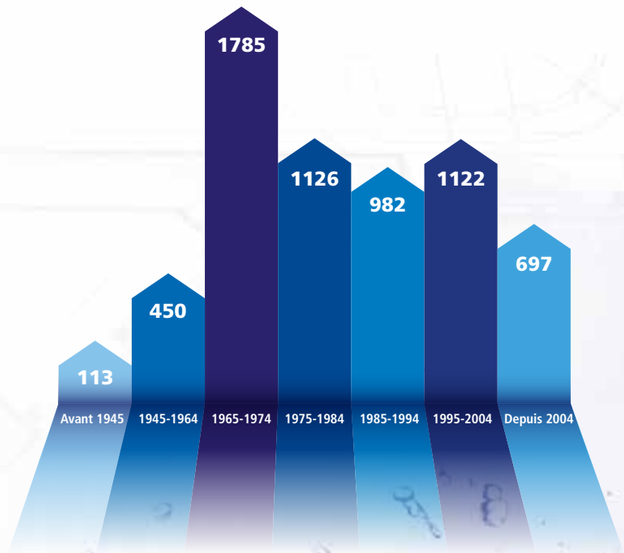

1 Etat des lieux des bassins de natation en France : une approche par les territoires et par les usagers, 2009 Atlas des équipements sportifs, 2011 Atlas national des fédérations sportives, 2012
2 Cf. « Les pratiques de la natation et l'offre fédérale »
3 http://www.acteursdusport.fr/uploads/Documents/WEB_CHEMIN_442_1133989599.pdf

loppement du nombre de bassins dans le but de favoriser l'apprentissage et de permettre l'accès de la pratique à la majorité de la population. Programmées sur la base de modèles standardisés et reproductibles, ces piscines dotées d'un bassin unique de 25m, en plus de souffrir de leur vétusté, répondent de moins en moins aux aspirations des pratiquants d'aujourd'hui, qui peinent à trouver leur place dans ces équipements trop petits et aux usages limités.

A ce constat d'obsolescence, se pose également la question du manque d'équipements et de leur inégale répartition.

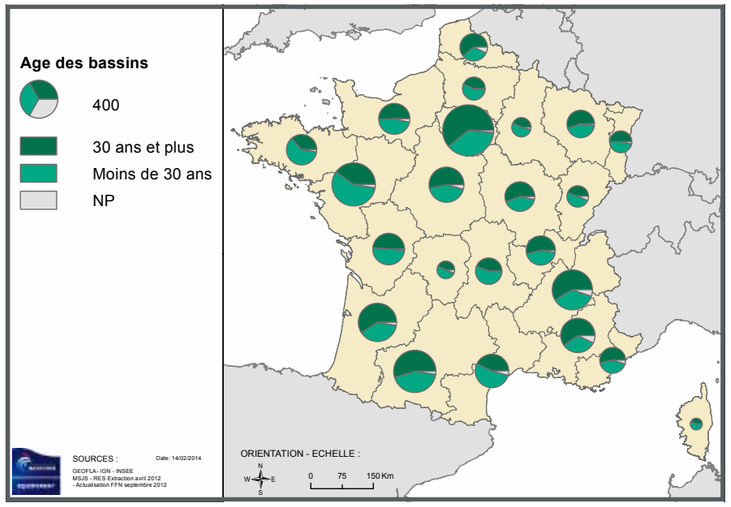

UNE OFFRE DE BASSINS ENCORE INSUFFISANTE

En termes de surface utilisable

Avec environ 800 000m² de bassins couverts, le parc ne couvre au mieux que 75% des besoins pour une pratique dite annuelle de la natation selon les estimations faites sur le sujet[4]. Ce même parc est composé pour 50% de bassins extérieurs, ouverts pour l'essentiel uniquement durant la saison estivale, ce qui réduit considérablement le champ des possibles. L'annualisation du fonctionnement des bassins découverts, bien qu'à la mode, reste encore trop peu développée pour combler le déficit constaté en la matière.

En termes de bassins sportifs et éducatifs

Support essentiel d'une pratique sportive de la natation, le bassin sportif se caractérise aujourd'hui par des dimensions strictes (espace rectangulaire avec une longueur de 25m, 33m[5], ou 50m), dont les lignes directrices seront rappelées dans la suite de l'ouvrage[6]. Non seulement les surfaces sportives actuelles sont loin d'être suffisantes pour combler les attentes de tous les nageurs (qu'ils soient ou non licenciés à la FFN), mais la tendance ne paraît pas en passe de s'inverser à l'heure où les projets de piscines-loisirs affluent et laissent de plus en plus de côté le critère sportif des installations. Cette remarque pourrait d'ailleurs être étendue aux bassins d'apprentissage, avec également une offre insuffisante en ce qui concerne les équipements à vocation éducative ; et s'il est possible d'apprendre à nager et de se perfectionner dans certains bassins dits « loisirs », la tâche s'avère complexe dès lors que le bassin n'est plus rectangulaire ou se voit complété d'aménagements purement ludiques (toboggans, fontaines à eau, vagues…).

UN TERRITOIRE INÉGALEMENT RÉPARTI

Ce manque global d'installations transparaît directement sur la question de l'égalité d'accès aux bassins aquatiques. Il touche également de façon plus forte certaines régions ou certains types de territoire comme les espaces périurbains dont le récent développement démographique n'a pas été suivi d'opérations de construction en conséquence.

Des inégalités d'accès à une piscine

Une autre étude du Ministère des Sports centrée sur l'offre en équipements confrontée aux besoins des usagers[7] rapporte que les temps de parcours pour se rendre à la commune la plus proche équipée d'une piscine sont extrêmement variables d'un territoire à un autre. Et si plus de la moitié des Français (53%) habite à moins de 5 minutes d'une commune équipée d'une piscine couverte, un tiers de la population (33%) réside encore dans une commune située à plus de 15 minutes de ce type d'installation. Au-delà de cette approche globale de l'accessibilité aux piscines couvertes, les pratiques scolaires sont parmi les plus scrutées, du fait de l'obligation théorique d'apprendre à nager au cours de sa scolarité, durant l'enseignement secondaire principalement. Or en 2008, en France métropolitaine, un quart des classes élémentaires ne pouvaient disposer d'un nombre de séances de natation suffisant pour un enseignement complet de la natation et 10% des classes, au minimum, en étaient totalement exclues, du fait d'un temps de parcours trop important[8].

Deux tiers des installations sont par ailleurs estimées accessibles pour les personnes handicapées (elles peuvent y entrer et y circuler), mais seulement 25% des bassins de ces installations sont estimés accessibles aux handicapés moteurs et 3% aux handicapés sensoriels.

Régions dotées et régions en retard

D'un point de vue territorial général, une fracture Nord-Sud apparaît manifeste au niveau des taux d'équipement par Région administrative : alors que le Nord-Pas-de-Calais, l'Ile-de-France, ou la Bretagne font parties des territoires les moins fournis en surface aquatique, les régions Aquitaine, Rhône-Alpes ou Auvergne font quant à elle partie des territoires moteurs. Ces conclusions sont tout de même à relativiser, du fait notamment de la nature des installations étudiées : il y a beaucoup plus de piscines découvertes au Sud de la France, et lorsqu'il est question d'une utilisation annuelle des bassins, les chiffres s'équilibrent davantage, voire s'inversent. Pour autant, et quel que soit le prisme d'analyse, les inégalités territoriales demeurent et viennent prouver que la question d'une construction-rénovation de piscine reste une problématique locale qui n'entre encore que trop peu dans le cadre d'une réflexion plus globale sur la couverture territoriale nationale du parc aquatique français.

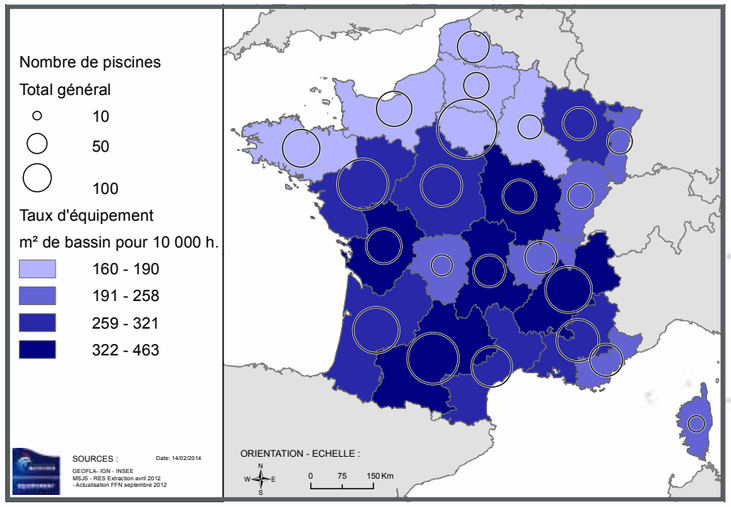

Des types de territoires mieux dotés que d'autres

Une analyse au niveau des types de territoire vient enfin souligner d'importantes disparités au sein même de ces régions entre les territoires centres et leur périphérie. Particulièrement touchés, les territoires périurbains subissent ainsi un déficit de l'offre qui va d'année en année en s'accentuant du fait de l'essor démographique de ces communes. Toujours selon l'étude ministérielle de 2008[9], le désajustement dans le périurbain s'accentue en raison notamment d'une croissance démographique qui est 2,5 fois plus rapide que celle de l'offre de bassins de ces territoires. Bénéficiaire direct des carences en équipement des territoires périurbains, le milieu rural semble au contraire d'une manière générale mieux doté. Pour autant, ces piscines rurales sont le plus souvent des infrastructures découvertes, uniquement utilisables pendant la période estivale, et cette meilleure offre en équipements reste toute relative.

L'ampleur démographique d'un territoire semble également impacter la densité en surfaces sportives. En effet, plus l'EPCI est peuplé, plus les bassins aquatiques y sont présents. C'est par ailleurs dans les EPCI de 2 000 à 20 000 habitants qu'il y a le meilleur ratio de bassins par habitants.

	Moins de 2 000 h		2 000-20 000 h		20 000-100 000 h		Plus de 100 000 h	
Nb de communes et d'EPCI	1 757	39%	2 161	48%	510	11%	93	2%
Population 2011	956 400	1%	17 478 331	27%	21 026 842	33%	24 545 717	38%
Bassins aquatiques	135	2%	2 494	38%	2 128	33%	1 785	27%

Annexes

Les études ministérielles

La thématique des piscines et de la natation a été traitée par le Ministère des Sports au sein de nombreuses études :

- *Etat des lieux de l'offre des bassins de natation en France : une approche par les territoires et usagers*, 2009. La synthèse et l'étude complète sont téléchargeables sur le site du Ministère, rubrique équipements sportifs ;
- *Atlas des équipements sportifs français par grandes catégories*, 2011. L'ensemble du document est également consultable et téléchargeable sur le site du Ministère ;
- *Atlas national des fédérations sportives 2012*, consultable et téléchargeable, selon les mêmes modalités ;
- A ces études, doit être ajouté le traitement quotidien de la question des équipements par le Recensement des Equipements Sportifs (RES), capable désormais de fournir aux fédérations une photographie objective et exhaustive de son parc en équipement. Un site web lui est dédié : http://www.res.sports.gouv.fr/;
- Un rapport final, datant de janvier 2012, est également disponible concernant les spécificités de l'offre rurale en équipements : *L'offre d'équipements sportifs dans les territoires ruraux*.

Les travaux fédéraux

Le Département Territoires et Equipements s'intéresse à l'offre actuelle du parc aquatique et conjecture déjà sur l'avenir, grâce à des perspectives évolutives dynamiques. Ce rendu a tout d'abord pris la forme de plans régionaux, réalisés en partenariat avec les Comités Régionaux de natation, avant de se voir décliné à l'échelle nationale, avec la construction d'un Atlas fédéral des piscines, première pierre du Plan national de développement des équipements aquatiques, sensé aboutir à un schéma directeur en matière d'équipements.

4 Cf. Analyse des besoins - 5 Les bassins de 33m sont utilisables, à condition de profondeurs suffisantes pour la pratique de la natation synchronisée et du water-polo
6 Cf. chapitres sur l'analyse des besoins et la réglementation fédérale
7 État des lieux des bassins de natation en France : une approche par les territoires et par les usagers, Ministère des Sports, 2009 - 8 Idem

9 Etat des lieux des bassins de natation en France : une approche par les territoires et par les usagers, Ministère des Sports, 2009

LES PRATIQUES DE LA NATATION ET L'OFFRE FÉDÉRALE

David NOLOT, Directeur Technique National adjoint Formation - Développement

Face à une offre en équipements déclinante, la demande en natation semble, elle, au contraire ne cesser de progresser et de se diversifier, séduisant de nombreux publics, du fait du large spectre de pratiques possibles. Le besoin en piscines n'en devient dès lors que plus pressant. Sans équipement, la pratique de la natation est impossible. La satisfaction des 20 millions de pratiquants doit être l'une des préoccupations des clubs de la FFN.

USAGERS, NAGEURS, ADHÉRENTS, LICENCIÉS, COMPÉTITEURS : UN ÉVENTAIL DE PRATIQUANTS À SATISFAIRE

Des publics aux attentes variées

De nombreuses enquêtes sont venues dans les dix dernières années s'intéresser aux pratiques de la natation, et toutes la placent parmi les trois activités sportives les plus pratiquées par les Français, aux côtés de la randonnée pédestre et du cyclisme. Une étude de 2010 estime ainsi à 21 millions les pratiquants de natation en France soit plus d'un tiers de la population[1] ! Et alors que ces deux dernières activités sont essentiellement pratiquées en pleine nature, la majorité des nageurs évoluent au sein d'un environnement normé : la piscine. En son sein, plusieurs types de clientèle peuvent être envisagés, parmi lesquels :

- Les usagers d'un centre aquatique, venant pratiquer une activité physique libre. Ils varient de 15 à 20 millions selon les dernières études… ;
- Les nageurs, pratiquants réguliers, souhaitant développer leur capital santé (prévention primaire). Parmi les pratiquants, 48,5% affirment pratiquer la natation au moins plusieurs fois par mois[2], soit près de la moitié du panel de base ;
- Les adhérents des clubs et associations de natation ; pratiquants réguliers, ils se rendent dans une installation aquatique au moins une fois par semaine ; une estimation interne en dénombre plus de 500 000 pour les seuls clubs FFN ;
- Les licenciés de la Fédération Française de Natation ; le cap des 300 000 licenciés vient d'être franchi, fruit d'une progression constante depuis maintenant une quinzaine d'années ;
- Les compétiteurs de la Fédération Française de Natation, branche de licenciés de la Fédération pratiquant la compétition, qui sont aujourd'hui près de 90 000[3].

90 000 compétiteurs FFN
300 000 licenciés FFN
500 000 adhérents (clubs FFN)
7-9 millions de nageurs réguliers
15-20 millions de pratiquants

Un enjeu de société et une priorité ministérielle actuelle : apprendre à nager

La FFN au nom de ses missions de service public est associée au plan ministériel «Apprendre à nager», sensé atteindre l'objectif que 100% des enfants qui rentrent en 6ème sachent nager. Elle a en ce sens créé au sein de son service Développement un guide «Apprendre à nager» pour permettre aux 1308 clubs de renforcer les actions liées à l'apprentissage de la natation. Forte de près de 50% des licenciés FFN ayant moins de treize ans, la Fédération prend à bras le corps sa mission d'apprentissage de la natation, et se positionne en partenaire de l'Education Nationale, qui au travers d'une circulaire en date du 7 juillet 2011 précise que tous les jeunes scolarisés sont concernés, à savoir 6 647 091 élèves de la maternelle et du primaire.

Une pratique mixte qui s'adresse à tous les âges, tous les milieux

Plus qu'aucune autre pratique sportive, la natation rassemble des pratiquants dans l'ensemble des publics, symbole du caractère universel de cette activité. Tout en gardant un vaste panel de pratiquants masculins, la natation entre ainsi selon l'enquête IPSOS-FPS de 2012 dans le top 5 des sports les plus féminins, alors que d'autres pratiques sportives de masse comme le vélo ou le jogging restent la chasse gardée des hommes. Toutes les tranches d'âge et catégories socio-professionnelles semblent également concernées par la pratique de la natation, comme en témoignent deux graphiques de l'enquête IPSOS 2007.

La demande en piscines peut donc être présentée comme intense, universelle et pressante de la part des Français, qui en ont fait plus que n'importe quel autre équipement sportif, l'installation structurante de leur territoire. Face à cette demande, la FFN de proposer une offre adéquate, conditionnée elle aussi par une offre en piscines suffisante.

Situation professionnelle de la personne de référence du ménage

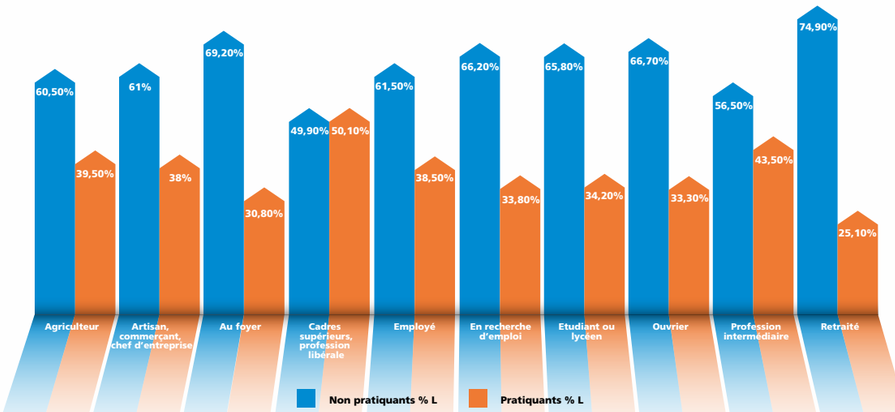

Répartition par âge

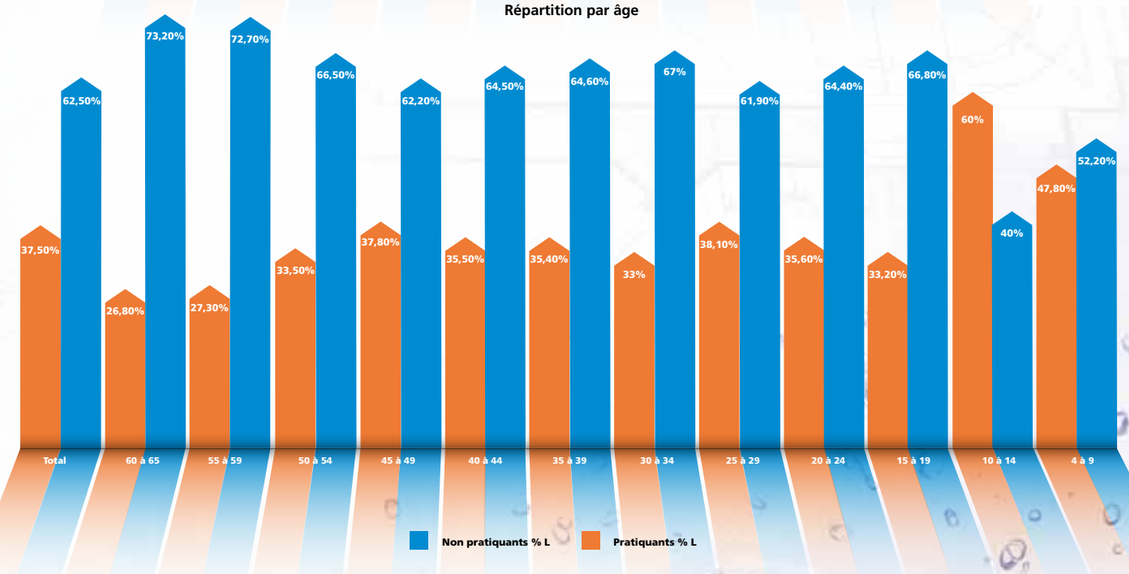

1 Enquête CNDS/Direction des Sports/INSEP/MEOS 2010 - 2 Enquête IPSOS 2007
3 Est considéré comme compétiteur tout licencié marquant au moins 10 points par an à la table de cotation, soit un total très faible.

LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE NATATION

La Fédération Française de Natation, forte de son réseau de 1 308 clubs, se structure autour de trois grandes orientations qui conduisent les réflexions de la Direction technique nationale et permettent de justifier toute la place que méritent nos clubs dans les équipements sportif :

- Une Fédération attractive au service de tous ses licenciés ;
- Une natation française performante sur l'échiquier international ;
- Une optimisation des ressources humaines et un dynamisme en phase sur tout le territoire.

Une Fédération attractive au service de ses licenciés

La FFN est une fédération agréée par le Ministère des Sports. Elle participe à ce titre à des missions de service public qui peuvent se décliner autour de nombreux axes : sport-santé, sport pour tous, savoir-nager… Plus de deux-tiers des licenciés de la Fédération évoluent ainsi sous les rubriques des pratiques non-compétitives. Prenant en compte cette configuration, deux départements fédéraux leur sont entièrement dédiés : les services Développement et Formation. Leur action est multiple et se décline en direction des pratiquants, des éducateurs, des dirigeants, mais également des officiels et des formateurs. Leur ambition, outre de s'adresser au plus grand nombre, est de développer sur l'ensemble du territoire, la pratique encadrée des activités fédérales. Prendre en compte tous les publics au sein de la FFN et accompagner les forces-vives de notre institution demeurent un objectif majeur de notre développement.

Créer les conditions d'une prise de licence attractive pour le plus grand nombre apparaît comme l'un des enjeux forts de cette olympiade, et les équipements constituent pour ce faire le terreau majeur d'un développement pérenne des pratiques fédérales. Tout doit être mis en œuvre pour améliorer l'accompagnement des clubs affiliés, des dirigeants, des éducateurs, des licenciés. Cette démarche s'inscrit comme une constante du projet fédéral.

Un rapide aperçu des activités proposées témoigne du large spectre de l'offre fédérale, dont la mise en œuvre reste conditionnée par la présence de bassins aquatiques adaptés.

Former, encadrer, sécuriser dès le plus jeune âge

L'ECOLE DE NATATION FRANÇAISE (ENF)

La Fédération Française de Natation s'est engagée à développer et promouvoir l'École de Natation Française (ENF), dans le cadre d'une démarche partagée au sein du Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques (CIAA) qui regroupe 18 fédérations sportives et 2 groupements professionnels. Il s'agit d'organiser et de mettre en œuvre au sein de ces écoles le concept de l'ENF qui s'articule autour de 3 étapes chronologiques et incontournables de formation du « Nageur » : Sauv'nage, Pass'sports de l'eau, Pass'compétition.

Depuis la saison sportive 2013/2014, chaque nageur de la Fédération Française de Natation bénéficiera d'un temps de formation protégé lui permettant de développer et d'enrichir ses habiletés motrices. Le renforcement de cette démarche de formation permettra une mise en place encore plus efficace de l'École de Natation Française dans toutes les structures fédérales, en faveur des nageurs et avec la participation des comités, preuve du renforcement du dispositif pour l'olympiade 2013-2017.

Si les objectifs identifiés sont des plus clairs (faire découvrir les aspects pluridisciplinaires de la natation, apprendre à nager et se perfectionner, promouvoir un concept universel au sein du CIAA), l'ENF reste dépendante de lieux de pratiques adaptés, avec notamment la question de la profondeur des bassins, qui est souvent apparue problématique dans les piscines mises à disposition, pour satisfaire les exigences de sécurité concernant l'apprentissage du plongeon, du water-polo et de la natation synchronisée.

L'OPÉRATION SAVOIR-NAGER

Cette opération, initiée par le Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative s'inscrit dans le cadre du plan «Apprendre à nager». Elle est développée, depuis 2008, sur l'ensemble du territoire. Le Ministère en charge des Sports a confié à la Fédération Française de Natation l'opérationnalité de cette action. L'objectif identifié est le suivant : apprendre à nager aux enfants afin de leur permettre d'assurer leur propre sécurité en milieu aquatique, et l'opération vient cibler les enfants âgés de 6 (nés en 2008) à 12 ans (nés en 2002) ne sachant pas nager, et constituant de nouveaux publics, n'ayant pas suivi les dispositifs d'éveil aquatique ou de l'ENF. La priorité est par ailleurs donnée aux populations en difficultés sociales ou demeurant en zone rurale.

La structure organisatrice propose un programme d'apprentissage de la natation selon les dispositions suivantes :

- Un stage d'apprentissage de la natation de minimum 15 séances d'une heure ;
- Le groupe est constitué de 8 enfants minimum à 12 enfants maximum ne sachant pas nager ;
- Les cours sont gratuits pour les enfants, hors coût de licence/assurance fixé à 15 euros ;
- Les séances de natation sont dispensées par une personne diplômée BEESAN, BP JEPS AAN ou DE JEP ;
- A la fin du cycle, les enfants ayant développés les compétences nécessaires sont invités à se présenter au test de l'ENF1 – Sauv'nage.

L'EVEIL AQUATIQUE

La FFN a pour mission de développer les activités aquatiques et notamment les activités d'éveil aquatique - 0/6 ans. La structuration et l'organisation de ce secteur au sein de la Fédération doit permettre de répondre à un besoin social qui s'est traduit depuis plus de trente ans par l'émergence dans les piscines de nouvelles pratiques. La Fédération se doit d'assurer à ces pratiques centrées sur le très jeune enfant, une prestation de qualité s'appuyant sur des connaissances et une expérience du milieu aquatique sans pareilles.

L'activité Éveil Aquatique - 0/6 ans permet :

- De favoriser la découverte sensorielle, d'éveiller le jeune enfant à son corps et de l'amener à un mieux-être (plaisir, réalisation, créativité) ;
- De développer des habilités motrices et d'enclencher le processus d'acquisition d'une autonomie aquatique en favorisant l'émergence et l'expression des potentialités de chacun ;
- D'être acteur de son projet, de développer sa capacité créative par des propositions adaptées ;
- De stimuler le développement psychoaffectif, favoriser la qualité des relations « parents-enfants » et inciter l'enfant à réaliser ses propres expériences ;
- D'éveiller à l'environnement social par la rencontre avec les autres ;
- De renforcer l'entité familiale.

Le respect de l'enfant est la priorité. Choisir d'accompagner l'activité aquatique des bébés et des très jeunes enfants dans l'eau est une aventure complexe, délicate, mais passionnante. Elle s'inscrit comme la base indispensable à la poursuite de l'histoire d'un individu dans sa recherche d'autonomie aquatique. Elle se doit pour se faire de s'inscrire dans un bassin mis à disposition.

Nagez - Forme - Santé

Cette activité « Sports santé » s'adresse aux personnes âgées (quel que soit leur degré d'autonomie) et aux personnes atteintes de maladies chroniques non transmissibles (diabète, surcharge pondérale, maladies cardio-vasculaires, pathologies respiratoires, cancers, pathologies ostéo-articulaires…)…

Nager favorise pour tous ces publics le maintien des capacités fonctionnelles et des compétences psychosociales, garantit un capital santé, et participe à la préservation de l'autonomie. Par ailleurs, la pratique de la natation sollicite, renforce et met en synergie l'ensemble des groupes musculaires par le passage de la posture du terrien à la posture de nageur (horizontale). La natation, tout en étant une activité non traumatisante pour les articulations et le rachis, est parmi celles qui demandent une dépense énergétique la plus importante, d'après Ainsworth et Al. Le milieu aquatique impose enfin une adaptation de la ventilation qui améliore les capacités respiratoires.

S'adapter aux caractéristiques actuelles du parc aquatique

Bien que dépendante pour la quasi-totalité de ses activités de l'offre en bassins aquatiques, la Fédération travaille également aujourd'hui à contourner cette contrainte en s'efforçant tout d'abord de conquérir un nouveau type d'installation, la piscine découverte, en y implantant pour l'été des clubs de natation estivale, et en sortant même du propre cadre des équipements avec l'opération « Nagez Grandeur Nature ».

LA NATATION ESTIVALE

La natation estivale est une activité de natation saisonnière. Elle débute chaque année en mai afin d'offrir à une population en quête d'activité aquatique pendant la saison d'été, une possibilité de pratiquer la natation sportive jusqu'au 15 septembre.

La natation estivale est en outre une discipline multi facettes qui reprend l'origine estivale de la pratique des activités de la natation en relais des clubs annuels. Pendant l'été, elle constitue un grand potentiel d'animation dans les piscines de plein air.

Le succès que connaît chaque année cette opération pose également la question d'une utilisation annuelle des bassins aquatiques découverts. Avec l'émergence des « bassins nordiques », équipements extérieurs pouvant être utilisés à l'année et des exemples de réussite comme celle du Centre d'entraînement de haut-niveau de Mulhouse, la thématique mérite en tout cas d'être davantage approfondie à terme, ce modèle présentant à la fois des garanties économiques et écologiques certaines.

NAGEZ GRANDEUR NATURE : SORTIR DE LA CONTRAINTE DES EQUIPEMENTS

Depuis 1998, avec le soutien du Ministère des Sports et la participation des collectivités locales, la FFN développe le secteur de la natation en milieu naturel. Au travers d'une opération originale et innovante, « Nagez Grandeur Nature » (NGN), la FFN entend répondre à la forte demande sociale en matière de pratiques sportives aquatiques, d'éducation au milieu naturel, de prévention des noyades. L'activité NGN se déroule durant la période estivale (juin à août) sur plusieurs sites en France. Et si la question de l'accessibilité aux bassins aquatiques ne se pose plus, cette activité n'en demeure pas moins réglementée par la FFN.

Une natation française performante sur l'échiquier international

Pour la durée de l'olympiade, la Fédération Française de Natation a reçu délégation du Ministère chargé des Sports pour ses disciplines sportives :

- La natation course, un sport de vitesse ;
- La natation synchronisée, une discipline artistique ;
- Le water-polo, un sport collectif ;
- L'eau libre, un sport d'endurance ;
- Le plongeon, une discipline acrobatique.

Cette délégation confie à la Fédération l'organisation des championnats permettant de délivrer les titres de Champion de France dans chacune de ces disciplines et la responsabilité de constituer les sélections chargées de représenter la France dans les compétitions internationales pour toutes ces disciplines. En qualité de fédération délégataire, elle se doit d'organiser une pratique compétitive permettant à ses équipes nationales d'être performantes dans les compétitions de référence (Championnats d'Europe, Championnats du Monde, et Jeux Olympiques notamment).

L'indicateur le plus significatif d'une fédération olympique se singularise toujours par les résultats sportifs, c'est-à-dire les accès aux podiums, le rang de la discipline dans la hiérarchie mondiale (voire continentale) et plus globalement en termes de performances des athlètes sélectionnés. Dans cette optique de compétitivité au plus haut niveau, le projet sportif fédéral affiche ses ambitions pour 2016 et en filigrane, pour les deux olympiades suivantes :

- À court terme : renforcer le niveau de nos disciplines médaillées à l'échelon mondial dans les épreuves olympiques et obtenir des titres et des médailles à Rio 2016.
- À plus long terme : créer les conditions d'une ambition olympique pour nos cinq disciplines à l'horizon 2020 et 2024.

L'objectif prioritaire étant de permettre à tous les acteurs du projet fédéral de s'engager dans une démarche d'excellence : les athlètes, les entraîneurs, les clubs, les structures du Parcours de l'Excellence Sportive (PES), les régions, les cadres techniques, les officiels, les dirigeants, les staffs médicaux...

Dans ce domaine, il s'agit de renforcer les actions en faveur de l'élite tout en assurant l'émergence et la préparation de la relève internationale. Toute l'organisation de ces actions, tous les programmes qui en découlent à tous les échelons de la pratique doivent résulter d'une démarche d'excellence et d'anticipation comme principal vecteur des exigences du haut niveau.

Le but étant d'accompagner les sportifs et leurs entraîneurs tout au long de leur parcours, que ce soit en club ou dans les structures du Parcours de l'Excellence Sportive (PES). Nos missions étant d'accompagner techniquement, humainement et financièrement les désirs de ceux qui font et feront la natation de demain.

Dans chaque discipline, il sera déterminant de bien cibler la mise en place des collectifs « Rio 2016 », mais également ceux de « Tokyo 2020 » et d'y affecter ensuite les moyens d'aides à la préparation sportive. Dans ces perspectives, chacune de nos disciplines olympiques doit, à minima, conforter sa place aux échelons européen et mondial, accéder aux podiums et aux titres des épreuves olympiques de la plupart des compétitions internationales de référence. Pour celles actuellement en devenir olympique, il sera nécessaire de s'en rapprocher afin de viser la qualification de nos cinq sports olympiques aux JO 2020.

La Fédération Française de Natation, relayée par les Comités régionaux, tente de développer l'ensemble de ses disciplines sur l'ensemble du territoire, afin que chacun puisse, à proximité, pratiquer chacune de ces disciplines. L'organisation des compétitions, par niveau, par catégorie d'âge permet de mailler l'ensemble du territoire pour proposer une offre de pratique au plus grand nombre, pour proposer une politique de détection qui puisse s'assurer de repérer tous les talents potentiels.

Le lien avec les équipements est dès lors tout trouvé : sans bassin sportif adapté à la pratique de haut niveau, la Fédération Française de Natation ne pourra pas porter haut les couleurs de la nation à l'échelle internationale. Ceux-ci doivent donc être dimensionnés pour permettre à chacun de s'exprimer en situation d'entraînement voire de compétition : proposer des échéances internationales ne peut se faire sans un équipement adapté aux besoins du haut-niveau. L'organisation de ces pratiques favorise la découverte ou l'initiation, le perfectionnement ou l'entraînement de haut niveau. Le rayonnement de ces pratiques dépend donc, pour partie, de l'existence de bassins et de leur disponibilité. La Fédération Française de Natation et l'ensemble de ses acteurs tentent, sur tout le territoire, de développer ces pratiques compétitives.

Des déséquilibres existent sur le territoire national quant à la présence ou non d'équipements spécifiques, par exemple de plates-formes ou de tremplins fondamentaux dans le cadre du développement du plongeon ; la présence d'une profondeur d'eau suffisante ou non conditionne le développement de la natation synchronisée, le dimensionnement du bassin permet ou non de mettre en place un champ de jeu règlementaire pour la pratique du water-polo en compétition.

ANNEXES

Liste des fédérations membres du CIAA ayant la natation en partage :

- Fédération des Clubs Sportifs et Artistiques de la Défense
- Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins
- Fédération Française Handisport
- Fédération Française de Natation
- Fédération Française de Pentathlon Moderne
- Fédération Française du Sport Adapté
- Fédération Française du Sport d'Entreprise
- Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme
- Fédération Française du Sport Universitaire
- Fédération Française de Triathlon
- Fédération Nationale des Métiers de la Natation et du Sport
- Fédération Sportive des ASPTT
- Fédération Sportive et Culturelle de France
- Fédération Sportive et Gymnique du Travail
- Fédération Tahitienne de Natation
- Groupement National des Entraîneurs de Natation
- Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique
- Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre
- Union Nationale du Sport Scolaire
- Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré

LE DÉPARTEMENT TERRITOIRES ET ÉQUIPEMENTS

Joachim ARPHAND, Responsable du Département Territoires et Equipements

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

La Fédération Française de Natation joue un rôle actif dans le domaine des piscines et de l'aménagement du territoire. Au-delà de sa compétence exclusive en matière de « certification sportive » des bassins et de son implication au CNDS dans le classement des dossiers de demande de subvention, elle engage depuis plusieurs années une série d'actions visant à renforcer la place du mouvement sportif auprès des collectivités qui se lancent dans la construction de nouvelles installations aquatiques ou dans la rénovation lourde d'anciens équipements.

Les premières réflexions fédérales portant sur le développement des lieux de pratique ont été initiées par la Commission des équipements en 2002. Ce travail a permis de construire les bases de la politique d'équipement de la Fédération en adaptant la réglementation internationale au niveau français et en la déclinant en trois grands types d'installation : Grand Equipement (GE), Equipement Moyen (M) et Equipement Courant (C). La Commission des équipements est aussi à l'origine de la parution de la première plaquette fédérale sur les piscines publiques en 2003.

Créé en 2005 et faisant suite à la Commission, le Département Equipement est venu étoffer l'activité de la FFN dans ce secteur, l'objectif de ce service étant de contribuer au développement du parc de piscines de façon à offrir une réponse adaptée aux besoins identifiés en la matière et faciliter ainsi l'accès aux activités de la natation tant sur le plan géographique que fonctionnel et technique. Devant la place sans cesse plus prégnante qu'occupent les dynamiques territoriales au sein des réflexions sur les projets-piscines, le service s'est récemment vu rebaptisé « Territoires et Equipements ».

STRUCTURATION - MISSIONS

L'activité du Département s'organise autour de …

…deux grands pôles…

EQUIPEMENTS L'équipement dans sa configuration	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE L'équipement dans son environnement
Veiller au respect des bonnes pratiques et des préconisations fédérales en matière de programmation et de conception	Favoriser le développement territorial des activités de la natation par le développement des lieux de pratique

…et cinq missions

OBSERVATION	DÉVELOPPEMENT	INFORMATION	CONSEIL	CONTRÔLE
Centraliser les connaissances acquises et les études existantes pour constituer un centre de ressources spécialisé • Mise en place d'un système de veille technique et réglementaire • Observation de l'état du parc et de l'évolution des projets engagés	**Produire des connaissances et lancer des études** • Recherche de solutions aux problématiques posées en termes de développement des lieux de pratique et de fonctionnement des installations • Développement d'une expertise et/ou organisation de réunions d'experts/partenaires en capacité d'aider la Fédération dans ce domaine	**Diffuser les connaissances auprès de l'ensemble des acteurs publics et privés du secteur des piscines** • Publication d'ouvrages techniques et de rapports d'analyse ponctuels • Intervention et présentation des préconisations fédérales lors de colloques et autres réunions de travail	**Accompagner les porteurs de projets dans leur démarche d'aménagement et/ou leur opération de construction** • Suivi des projets en cours et conseils donnés aux maîtres d'ouvrage • Aide et soutien aux comités et aux clubs dans l'accompagnement des porteurs de projets	**Veiller à la bonne conformité des projets et des équipements existants** • Instruction pour la Fédération des demandes de subvention CNDS • Certification sportive des bassins pour l'accueil de compétitions et mise à jour du règlement fédéral

PRINCIPAUX SERVICES PROPOSÉS ET TRAVAUX ENGAGÉS

Les piscines : aide à la conception pour les maîtres d'ouvrage

Publiée tous les deux ans par la FFN, cette documentation présente les aspects techniques et architecturaux nécessaires à la bonne pratique de la natation. De nombreux conseils sont formulés pour aider les maîtres d'ouvrage à aménager l'équipement le mieux adapté à leur contexte local. Le lecteur peut par ailleurs s'enrichir de l'expérience d'industriels de la piscine et de spécialistes du secteur qui exposent leurs savoir-faire et leurs innovations dans différents domaines.

L'ouvrage est distribué gratuitement sur simple demande auprès du Département Territoires et Equipements à l'ensemble des acteurs œuvrant à la conception, la construction, la gestion et l'utilisation d'une piscine publique.

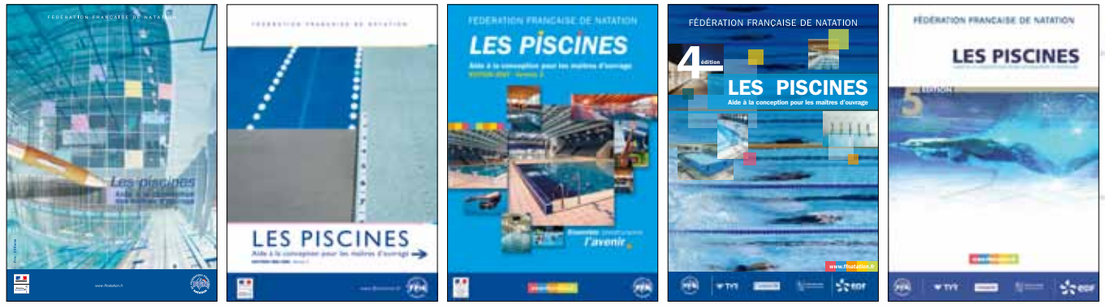

Les cinq précédentes éditions de l'ouvrage « Les Piscines - Aide à la conception pour les maîtres d'ouvrage »

Le suivi des projets de construction et/ou de rénovation d'équipement

Le Département assure un accompagnement gratuit et personnalisé des porteurs de projet en les conseillant sur l'ensemble de la chaîne de réalisation d'un équipement :

FAISABILITÉ	PROGRAMMATION	CONCEPTION	RÉALISATION
• Analyse des besoins • Aide au cadrage des scénarios • Participation au comité de pilotage	• Audit du programme • Participation au jury de concours	• Analyse des rendus • Optimisation fonctionnelle • Conformité règlementaire • Instruction CNDS	• Suivi ponctuel • Aide dans les choix techniques sur les parties sportives • Certification du bassin

Deux journées sont également réservées tous les mois pour recevoir sur rendez-vous au siège de la Fédération les collectivités locales qui le désirent afin d'échanger sur leur projet d'équipement. Les Comités Régionaux sont fortement encouragés à informer les responsables locaux de la tenue de ces réunions et à participer à ces journées de travail. Les dates de ces permanences sont précisées périodiquement et communiquées aux Comités Régionaux.

Le Plan national de développement des équipements aquatiques

En complément des Plans-Piscines régionaux qui se sont achevés avec la réalisation du Plan Aquitaine, le Département Territoires Equipements travaille à l'élaboration d'un « Plan national de développement des équipements aquatiques ». L'objectif d'une telle étude est de traiter des problématiques d'envergure nationale qui n'apparaissent pas nécessairement dans les analyses faites au niveau régional. Il ne s'agit donc pas d'une simple compilation ou addition des « Plans-Piscines régionaux » mais avant tout d'une contribution à l'élaboration d'un document cadre et prospectif, servant de base à la politique d'équipement de la FFN, voire à la mise en place d'une stratégie de développement territorial des activités fédérales. Envisagée en trois temps, cette démarche consisterait en premier lieu à élaborer un « Atlas des piscines de la FFN », posant un état des lieux objectif de l'offre du parc aquatique français au prisme des problématiques fédérales, réunies autour de trois grandes thématiques :

- Développer les pratiques aquatiques pour le plus grand nombre ;
- Organiser les compétitions ;
- Structurer le haut-niveau.

De cet état des lieux pourrait ensuite émerger un schéma directeur des équipements, délimitant une cartographie des besoins qui induirait la mise en place d'un plan d'actions et la définition des moyens à mettre en œuvre à court terme.

Les Plans-Piscines régionaux

- Plan-Piscines - Rhône-Alpes - 2006 (à finaliser)
- Plan-Piscines - Île-de-France - 2006 (participation de la Fédération à l'élaboration)
- Plan-Piscines - Bourgogne - 2008
- Plan-Piscines - Pays-de-la-Loire - 2009
- Plan-Piscines - Centre - 2011
- Plan-Piscines - Champagne-Ardenne - 2011
- Plan-Piscines - PACA - 2012
- Plan-Piscines - Aquitaine - 2012

Contact
Département Territoires et Equipements :
01 41 83 87 71
01 41 83 87 72
equipement@ffnatation.fr

PARTENAIRES

LES PARTENAIRES TECHNIQUES DE LA FFN

A&T Europe S.p.A - MYRTHA POOLS
Via Solferino 27 - CP7-8
46043 Castiglione delle Stiviere - Italie
Tél France: 01 48 48 97 36
Contact : nadia.aber@myrthapools.com

BAUDIN CHATEAUNEUF - INOXEO
Siège social
Rue de la Brosse - BP 30019
45110 Châteauneuf-sur-Loire
Tél : 02 38 46 38 46 - Fax : 02 38 46 38 47
www.baudinchateauneuf.com
Contacts :
Contact BC SIEGE :
egp@baudinchateauneuf.com
Contact BC NORD :
michel.swyngedauw@baudinchateauneuf.com
Contact BC INOXEO :
bc.inoxeo@baudinchateauneuf.com

BIO-UV SA
850 avenue Louis Médard
CS90022 34403 Lunel Cedex
Tél : 04 99 133 911 - Fax : 04 99 133 919
contact@bio-uv.com - www.bio-uv.com
Contacts :
Delphine CASSAN, Responsable scientifique Piscine publique
dcassan@bio-uv.com
Port : 06 85 46 05 31
Laurent MARQUES, Directeur Commercial France
lmarques@bio-uv.com
Port : 06 73 99 80 28

EDF Optimal Solutions
Immeuble Wilson - 5ème étage
70 Avenue du Général de Gaulle
92058 PARIS LA DEFENSE CEDEX
Contact :
Fabien RUIZ, Expert Offre Piscine
fabien.ruiz@edfoptimalsolutions.fr
Tél : 06 66 40 85 71

EIFFAGE Énergie
117 rue du Landy - BP 80008
93213 La Plaine Saint-Denis Cedex
Tél : +33 (0)1 55 87 51 00
www.eiffageenergie.com
Contact : Pascal WILLIAME
Pascal.williame@eiffage.com
Tél : 03 20 22 33 83 / 06 22 46 06 61

EIFFAGE TP
Siège social 2, rue Hélène-Boucher
93337 Neuilly-Sur-Marne Cedex
Tél : 01 49 44 90 00 - Fax : 01 49 44 90 09
Contact :
Sébastien BEAU, Directeur commercial
sebastien.beau@eiffage.com
Tél : +33 (0)3 20 62 82 02

ETANDEX
32, rue Robert Thomas
SACLAY - 91898 ORSAY CEDEX
Tél : 01 69 33 62 00 - Fax : 01 60 19 00 50
Contact :
Arsène BERTHEZENE, Responsable Commercial
arsene.berthezene@etandex.fr
Tél : 06 74 38 38 50

FUTURA PLAY
ZA - 3, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél.: 03 88 91 11 12 - Fax: 03 88 91 66 40
contact@futuraplay.com
Contact : Claude GILLMANN, Directeur

MALMSTEN
Båtföraregatan 2, 296 35 Åhus, Suède
VAT: SE 556334 510601
Tél : +46 (0)44 247150
Fax : +46 (0)44 247535
info@malmsten.com
Marque distribuée en France par
Eauptimum - contact@eauptimum.fr
Contact : Frédéric MALAVASI
Tél : 03 89 55 31 36

MEGATEK SARL
Rue Jean-Pierre Timbaud
94290 VILLENEUVE LE ROI
Tél : 01 45 97 16 00 - Fax : 01 49 61 54 37
megatek@megatek.fr - www.megatek.fr
Contact : Eddy HAFFAR

RPC - Revêtements Piscine Concept SASU
19, boulevard Monge - 69330 Meyzieu
Tél. : 04 78 21 51 03 - Fax : 04 78 21 59 65
Contact : Olivier FARENEAU

Savreux Entreprise SARL
79, rue du Noir Cornet
62500 Saint-Martin-au-Laert
Tél : 03 21 98 15 15 - Fax : 03 21 95 59 95
baignadebiologique@savreux.fr
Contact : Bastien SAVREUX, gérant

SELB
7, place du Général de Gaulle
56 340 Plouharnel / Carnac
Tél. : 02 97 52 37 82
contact@selb.fr - www.selb.fr
Contacts : Eric et Sylvie LE BORZEC

TECHNOX
254 chemin de la Farlède
83500 La Seyne-sur-mer
Tél : 04 86 68 90 18 - Fax : 04 86 68 90 04
info@technox.fr - www.technox.fr
Contact : Claude BANSARD, gérant

ZELLER France
254 chemin de la Farlède
83500 La Seyne-sur-mer
Tél.: 04 86 68 90 18 - Fax: 04 86 68 90 04
info@zeller-france.fr - www.zeller-france.fr
Contact : Claude BANSARD, Président